



MINISTÈRE CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Olivier Dussopt annonce de nouvelles mesures pour lutter contre les trafics de tabacs et pour renforcer l'accompagnement du réseau des buralistes

Paris, le 19 octobre 2020
N°300

Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes Publics, en déplacement au bureau de douane de Boissy-Saint-Léger, dans le Val de Marne, a présenté les nouvelles mesures relatives au plan de lutte contre les trafics illicites de tabacs et d'accompagnement du réseau des buralistes.

Le ministre a, de nouveau, affirmé que la contrebande et le commerce illicite des produits du tabac demeurent une priorité de la douane. À ce titre, le plan de lutte contre les trafics de tabac a été reconduit pour la période 2020-2021. Ce plan a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique afin d'accroître l'efficacité des services douaniers. Pour ce faire, trois axes d'action sont privilégiés : le renseignement, le ciblage des contrôles et la coopération.

Au cours des trois premiers trimestres 2020, les services douaniers ont saisi plus de 183 tonnes de tabacs et 64 293 missions ont été consacrées à la lutte contre les trafics de tabac.

Outre ce plan d'action, le ministre a insisté sur la nécessité de pérenniser le réseau de proximité des buralistes. L'aide à la transformation du réseau des buralistes est d'ailleurs dotée d'un budget de 20 millions d'euros par an sur la durée du protocole d'accord (2018-2020). D'autre part, grâce aux nouvelles prestations offertes, dont par exemple l'encaissement des créances fiscales, amendes et prestations locales de services publics, les buralistes pourront ainsi renforcer leur contribution à la vie des territoires tout en sécurisant leur activité économique.

Bureau de la communication :
01 57 53 41 03 – presse@douane.finances.gouv.fr